



Chaire de recherche
sur la démocratie et les institutions
parlementaires

Capsule de recherche

Vote libre et discipline de parti en Australie

Par Félix-Antoine Michaud
Novembre 2011

Bien que l'Australie possède les mêmes assises constitutionnelles que la Grande-Bretagne, il existe certaines nuances quant à l'établissement du vote libre à Canberra. En effet, les principes généraux qui encadrent le vote libre en Australie et en Grande-Bretagne sont sensiblement identiques, sans toutefois être calqués l'un sur l'autre. Il est ainsi possible de repérer des différences autant dans la matérialisation que dans l'encadrement institutionnel du vote libre.

Tout d'abord, il existe une première différence en Australie dans l'utilisation des termes « vote libre ». Ainsi, une confusion existe dans la littérature et le monde politique australien entre le fait pour un député de voter librement, et l'action pour un député de traverser la chambre et d'aller voter avec un autre parti. Le fait de voter librement est associé autant au vote d'un député qui, tout en demeurant membre de sa formation politique, vote en fonction de sa conscience, que le fait pour un député de changer de parti avant la tenue d'un vote important pour lequel il ne peut soutenir la ligne de partie que sa formation politique dicte. « It is common for Australian commentators to confuse the concepts of free votes and crossing the floor because both actions involve the notion of voting according to conscience » (McKeown et Lundie, *Free Votes in Australian and some Overseas Parliaments*). Cette confusion n'est pas présente au Canada et en Grande-Bretagne, où le fait de voter librement pour un député est un concept complètement distinct de celui de devenir un transfuge politique en traversant la chambre pour rejoindre une autre formation politique afin de pouvoir donner son accord à un projet de loi ou une motion.

L'ENCADREMENT DU VOTE LIBRE : PAR UNE LOI? PAR LA CONSTITUTION? PAR UN RÈGLEMENT? PAR UNE CONVENTION?

Tout comme dans les autres parlements d'inspiration britannique, le vote libre des députés n'est pas encadré en Australie dans le texte constitutionnel. Bien que ce pays possède une constitution écrite, rien n'est expressément prévu pour encadrer ou permettre le vote libre des députés. Aucune loi ou règlement en lien avec leur assemblée législative ne prévoit une forme de vote libre à l'intérieur du Parlement. Enfin, contrairement à la Grande-Bretagne, il n'existe aucune convention constitutionnelle permettant un vote libre des députés lors des « bills » privés. Il s'agit, au niveau institutionnel, de la plus importante différence avec la Grande-Bretagne dans l'encadrement formel du vote libre. Du reste, la décision de procéder à un vote libre revient uniquement aux acteurs politiques. « In Australian state and federal parliaments the decision to allow a conscience vote is a political one usually made by the party leader and is not a subject on which the Speaker can be asked to rule » (McKeown et Lundie, *Conscience Votes During the Howard Government 1996-2007*).

LES RAISONS QUI MOBILISENT LES FORCES POLITIQUES À PERMETTRE DES VOTES LIBRES

À l'instar de la Grande-Bretagne, les cas de conscience sont les sujets sur lesquels les votes libres sont les plus fréquents. « Free vote (or conscience vote) is defined as the rare vote in parliament, in which members are not obliged by the parties to follow a party line, but vote according to their own moral, political, religious, or social beliefs » (*The Penguin Macquarie Dictionary of Australian Politics*). Ainsi, des votes libres sont accordés par les différentes formations politiques, notamment lorsqu'il est question de la manière de traiter la vie et la mort tel qu'avec des questions concernant l'avortement, l'euthanasie, la peine de mort, la recherche *in vitro* et sur les cellules souches. Les questions morales et sociales (homosexualité, conception de la famille) ouvrent aussi souvent la porte à un vote libre. Enfin, les questions sur le crime, la libéralisation des drogues et sur le jeu sont aussi considérées comme des cas de conscience. Outre les questions de conscience, tout comme à Westminster, des votes libres ont lieu pour des questions de privilèges parlementaires, de règles de procédure et du règlement de l'assemblée législative.

LES LIMITES AUX VOTES LIBRES EN AUSTRALIE

La première limite au vote libre concerne les projets de loi de nature économique ayant un impact sur le budget (McKeown et Lundie, *Free Votes in Australian and some Overseas Parliaments*). Conséquemment, les partis politiques n'ouvrent pas la porte à un vote libre sur les aspects

névralgiques de leur plate forme économique. Bien évidemment, le budget étant un vote de confiance, il est par sa nature même, exclu des votes libres possibles.

La deuxième limite existe de par la nature même de la vie parlementaire. En effet, les députés doivent obéir à une discipline stricte lorsque les formations politiques ont une position définie sur l'enjeu qui pourrait faire l'objet d'un vote libre. « Free votes are generally not allowed when a party has a definite policy on an issue » (McKeown et Lundie, *Free Votes in Australian and some Overseas Parliaments*). Évidemment, cette limite est inhérente au parlementarisme et à l'idée de formation politique. Toutefois, un cas précis permet d'illustrer en quoi il s'agit d'une réelle limite. Lors d'un vote sur la peine de mort, vote qui aurait pu être libre puisqu'il s'agit d'un cas de conscience, la discipline de parti s'est imposée aux députés puisque l'Australian Labor Party (ALP) avait une position claire contre la peine de mort. Les députés ont donc dû suivre la ligne de parti, malgré que le vote portait sur une conception morale de la vie et qu'il s'agissait sans l'ombre d'un doute d'un cas de conscience.

La troisième limite perceptible dans la vie politique australienne eu égard au vote libre est en lien avec le contenu de la disposition votée par les députés. Lorsque le vote porte sur une disposition administrative, c'est-à-dire un élément non substantif, le vote libre n'est pas permis traditionnellement par les formations politiques. En conséquence, le vote libre doit se concentrer sur des éléments d'importances, substantifs, qui ne sont pas secondaires au projet de loi débattu.

Enfin, la dernière limite est de l'ordre de la joute politique. Malgré l'acceptation du vote libre par les leaders politiques, les ténors des formations politiques font de manière stratégique connaître publiquement leur position, ce qui diminue grandement la latitude des députés et leur champ d'action. Malgré que le vote soit libre, les députés ressentent une forte pression de ne pas voter en fonction de leur idéaux, mais plutôt en fonction de la position défendue par les leaders de leur formation politique.

Pour conclure malgré la filiation entre les systèmes parlementaires australien et anglais il existe certaines nuances quant à l'application du vote libre. Les limites aux votes libres étant traditionnellement plus reconnues en Australie qu'en Grande-Bretagne. Toutefois, lors des « bills » privés, aucune convention constitutionnelle n'encourage et n'encadre l'utilisation du vote libre dans le système australien. Du reste, les projets de loi qui ont été adoptés à la suite d'un vote libre sont sensiblement les mêmes qu'on se retrouve en Australie ou en Grande-Bretagne.

RÉSUMÉ

- Aucune règle formelle et rigide n'encadre les votes libres ;
- Aucune convention constitutionnelle n'encadre les votes libres, que ce soit pour les cas de conscience ou les bills privés ;
- Le vote libre est peu fréquent, principalement pour des enjeux moraux et des cas de conscience ;
- Limite des votes libres :
 - Questions financières ;
 - Position déterminée précisément par les formations politiques ;
 - Vote libre impossible pour les éléments non substantifs, et les éléments purement administratifs d'un projet de loi.
 - Vote libre souvent éludé par la joute politique. Malgré la présence d'un vote libre les ténors des partis politiques font connaître leurs positions dans le but d'inciter les députés moins influents à voter dans un sens précis ;
- Les whips n'ont pas un système de gestion de la discipline aussi élaboré qu'au Royaume-Uni.

SUGGESTIONS DE LECTURE :

- Deirdre McKeown et Rob Lundie, *Conscience Votes During the Howard Government 1996-2007*, Politics and Public Administration Section, Research Paper no. 20 2008-09, 2009, en ligne : <http://www.aph.gov.au/library/pubs/rp/2008-09/09rp20.htm#_ftnref4>.
- Deirdre McKeown et Rob Lundie, *Free Votes in Australian and some Overseas Parliaments*, Canberra, Department of the Parliamentary Library, Parliament of Australia, Current Issues Brief No.1, 2002-03, 2002, en ligne : <<http://www.aph.gov.au/library/pubs/cib/2002-03/03cib01.pdf>>.
- *The Penguin Macquarie Dictionary of Australian Politics*, Ringwood, Victoria, Viking Penguin Books, 1988.